


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 41	Date convocation : 07/05/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard – Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°064-2024 – GEMAPI**Transfert local de la prévention des inondations au Syndicat de digue Tonneins Nicole (ITEM 5)**

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en
28 MAI 2024
Préfecture :

Publication : 28 MAI 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à C. Melon		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X		Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne				X
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :			42	2	

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

Délibération n°064-2024 – GEMAPI Transfert local de la prévention des inondations au Syndicat de digue Tonneins Nicole (ITEM 5)	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : Publication :
--	---

Exposé des motifs :

Le syndicat contre les crues gérant la digue de Tonneins et Nicole a été créé par arrêté préfectoral le 6 juillet 1985.

Suite aux lois « MAPTAM » et « NOTRE », la compétence prévention des inondations a été attribuée aux EPCI comme compétence obligatoire via la GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2018. Ainsi ce sont les EPCI qui, par représentation, substitution sont devenues membres du syndicat à la place de leurs communes.

Il a été fait le choix de maintenir ce syndicat, car il permet une gestion de l'ouvrage commun de protection situé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération et de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Les nouveaux statuts du Syndicat mixte fermé de protection contre les crues de la Garonne ont été approuvés par notre EPCI en mai 2021. Dans un souci de cohérence, il est nécessaire de transférer l'ITEM 5 de la GEMAPI, relatif à la compétence de protection contre les inondations figurant dans nos statuts, au Syndicat de digues Tonneins-Nicole.

~~~~~

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu** la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et l'item 5 « la défense contre les inondations et contre la mer »,
- Vu** la délibération n°77-2021 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat ;
- Vu** les statuts du syndicat mixte fermé de protection contre les crues de la Garonne ;

~~Vu la délibération n° 81-2020~~ désignant les représentants de la Communauté de Communes auprès du Syndicat ;

**Considérant** que la délibération de transfert est une pièce du dossier de dépôt du système d'endiguement par le Syndicat ;

**Oui** l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Causero, Vice-Président en charge de la GEMAPI,

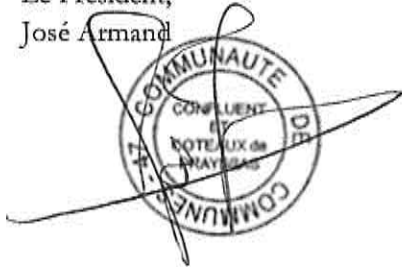
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

43 Voix pour – 0 Voix contre – 1 Abstention (François Collado)

- 1. Décide d'expliciter le transfert de** l'ITEM 5 de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte fermé de protection contre les crues de la Garonne de Tonneins-Nicole ;
- 2. Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération, notamment pour un usage par le syndicat dans le cadre du dossier réglementaire du système d'endiguement.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Béatrice Piloni

